

Certains voyageurs de longue durée comme les expatriés, les détachés ou les résidents français d'Outre-Mer bénéficient parfois de garanties d'assurances et de prévoyance de bon niveau.

Plan Santé Assistance vient compléter ces garanties déjà acquises.

1. Garantie

FRAIS MEDICAUX – ASSISTANCE – RAPATRIEMENT

- Prise en charge ou remboursement des frais médicaux **sans intervention de la Sécurité Sociale** à concurrence de **8.000 €**
 - Remboursement **directement** en cas d'hospitalisation après appel obligatoire au centre d'assistance, **sans franchise**
 - Remboursement à 100% des frais réels pour les autres frais de santé, franchise 25 €
 - Remboursement des soins dentaires d'urgence, à concurrence de 70% des frais réels, plafonné à 250 €

Les **frais médicaux maladie** ne sont pas couverts par cette formule.

- Rapatriement sanitaire par les centres d'assistance
- Prise en charge d'un titre de transport Aller-Retour et des frais de séjour pour un proche, en cas d'hospitalisation de l'assuré
- Mise à disposition de l'assuré d'un titre de transport Retour, en cas de décès d'un parent proche
- Retour accompagné des enfants
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Frais d'un homme de loi à concurrence de 3.000 €
- Avance de la caution pénale à hauteur de 7.500 €
- Avance de fonds à concurrence de 500 €, en cas de perte ou de vol de moyens de paiement, de passeport...
- Frais de recherche et de secours à concurrence de 5.000 €

RESPONSABILITE CIVILE – VIE PRIVEE

- Assurance de la Responsabilité Civile, franchise 80 €
 - Dommages corporels à concurrence de 4.500.000 €
 - Dommages matériels à concurrence de 450.000 €

BAGAGES

- Vol de bagages en cours de transport aérien à concurrence de 1.500 € par assuré, franchise 25 €
(Pour les objets de valeur, le remboursement est limité à 50% du montant de la garantie)

CAPITAL ACCIDENT

- Versement d'un capital de 8.000 € en cas de décès accidentel
- Versement d'un capital de 40.000 € en cas d'invalidité, franchise 30%

Les cotisations sont forfaitaires, quels que soient le profil et l'âge de l'assuré.

2. Tarifs

INDIVIDUEL	250 € par an
FAMILLE	650 € par an

Famille = 2 adultes et maximum 4 enfants de moins de 25 ans